

Tous les documents indiqués ci-dessous (sauf le formulaire de demande) doivent être présentés en originaux et accompagnés d'une photocopie lisible.

Documents nécessaires pour toutes demandes	
Formulaire de demande	Rempli en ligne, imprimé et signé par le demandeur, ou les parents s'il s'agit d'un mineur.
Photo d'identité	Une photo d'identité biométrique récente sur fond blanc (à ne pas agraffer, ni coller sur le formulaire).
Passeport valide	Un passeport valide (dont la durée de validité est supérieure à trois mois à la date de fin du voyage), avec copies de la page où figurent les données personnelles du demandeur.
Acte de naissance	L'extrait du registre des actes de naissance du demandeur et l'acte de mariage.
Assurance de voyage	L'assurance voyage pour la durée du séjour dans l'espace Schengen. Toutes les assurances allemandes sont acceptées.
Mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux tuteurs légaux doivent se présenter (exceptionnellement une procuration de l'un des parents peut être présentée); • Certificat de fréquentation scolaire et de vacances
Demandeurs étrangers au Mali	Si le demandeur a une nationalité autre que malienne, il doit produire un titre de séjour pour le Mali/ certificat de résidence
Réservation de vol	Une réservation de vol allé et retour (le ticket de vol pas n'est nécessaire)
Frais de demande	53.000 F CFA pour les adultes, les enfants à partir de 12 ans 27.000 F CFA pour les enfants de 6 à 11 ans Gratuit pour les moins de 6 ans

Documents à fournir pour un voyage d'affaires	
Preuves justifiant des ressources financières suffisantes et de l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés de compte personnels et de la société pour les trois derniers mois ; • Bulletins de salaire des trois derniers mois ; • Reçu de paiement d'impôt ; • Attestation de travail ; • Ordre de mission ; • Une invitation du partenaire allemand ; • La déclaration de la prise en charge de l'employeur ou de l'invitant ; • Document attestant des relations professionnelles avec la société allemande : factures, bons de commande et autres.
Hébergement	Document sur les modalités d'hébergement (réservation d'hôtel ou autres).
Registre de commerce	Copie de l'extrait du registre de commerce pour la société allemande.

Documents à fournir pour les visites familiales, amicales et touristiques	
Attestation de prise en charge (= Verpflichtungserklärung)	<ul style="list-style-type: none"> • Si les frais de voyage ne peuvent pas être pris en charge par le demandeur, une attestation de prise en charge de l'invitant, selon les articles 66 à 68 de la loi sur le séjour, (AufenthG) doit être présentée ; • L'attestation de prise en charge est délivrée par le service des étrangers compétent en Allemagne et doit être envoyée en original directement au demandeur de visa • Réservation d'hôtel ou autres preuves.
Preuve de liens de parenté (pour les visites familiales)	<ul style="list-style-type: none"> • Documents prouvant les liens de parenté avec l'invitant. • Copie du passeport de l'invitant (pages 1 et 2)
Preuves justifiant de l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail ; • Relevés de compte personnels des trois derniers mois ; • Bulletins de salaire des trois derniers mois ; • Attestation de congés.

Diplomates et personnes en possession d'un passeport de service	
Preuves justifiant de l'activité professionnelle	Pour les voyages privés <ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail ; • Relevés de compte personnels des trois derniers mois ; • Bulletins de salaire des trois derniers mois ; • Attestation de congés.
Note verbale	Pour les voyages de service <ul style="list-style-type: none"> • note verbale du ministère des Affaires étrangères. • Ordre de mission

Visites médicales	
Preuves justifiant de l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail ; • Relevés de compte personnels des trois derniers mois ; • Bulletins de salaire des trois derniers mois ; • Pour les travailleurs indépendants, preuve de l'entreprise
Diagnostic	Diagnostic écrit du médecin traitant local et si nécessaire un certificat attestant que le traitement ne peut être effectué au Mali.
Attestation de l'institution médicale en Allemagne	Attestation de l'hôpital ou du médecin traitant allemand sur la durée du traitement et devis des frais.
Financement	Attestation du paiement d'un acompte d'au moins 50 % des frais de traitement, ou document attestant de moyens financiers suffisants pour payer le traitement et les frais de subsistance durant le séjour en Allemagne, soit

Visites médicales

	<p>par une attestation de prise en charge selon les articles 66 à 68 de la loi sur le séjour (AufenthG), soit par une assurance, par la présentation d'une déclaration de financement écrite, ainsi que les documents de la société et les relevés de compte :</p> <ul style="list-style-type: none">• seules les institutions allemandes (d'une certaine taille, et généralement connues) peuvent s'engager à titre subsidiaire dans une lettre d'invitation selon les articles 66 à 68 de la loi sur le séjour.
--	---